



*Dossier Airsoft*  
*« Les lanceurs et répliques Airsoft ».*

*Version Beta du 28 mai 2010.*



# *Les lanceurs de type Airsoft.*

## 1. Définition. Qu'est-ce qu'un Airsoft ?

L'Airsoft est un terme générique désignant à la fois la pratique de ce loisir autant que le matériel de jeu employé, les armes d'airsoft seront plus généralement appelées « lanceurs » ou « répliques ». Un airsoft (réplique-lanceur) est un dispositif mécanique, réalisé en matière synthétique (ABS, plastiques divers...) et/ou en alliage métallique (alliage de zinc-metal, acier souple...) imitant le plus souvent une arme à feu existant réellement (d'où l'appellation de réplique). Ce dispositif mécanique est conçu pour « lancer » des projectiles appelés « billes » (dont le diamètre standard est de 6 millimètres) en se reposant sur un mode de propulsion par compression rapide d'air au sein d'une chambre de compression prévue à cet effet.

On distingue plusieurs types d'alimentation en énergie (sur lesquels nous reviendrons plus tard), qui permettent de classer la famille des Airsofts en 4 catégories :

1. Les **AEG** (Automatic electric gun – mode d'énergie électrique).
2. Les **GBB** (Gas blow back – mode d'énergie au gaz de type  $\text{CO}_2$  ou green gas).
3. Les **GNB** (Gas non blowback – mode d'énergie au gaz de type  $\text{CO}_2$  ou green gas).
4. Les **Spring** (Single shoot – mode d'énergie par ressort).

Tous les airsofts (hormis quelques exceptions) reposent cependant sur un dispositif commun composé d'un cylindre, d'un piston, d'une tête de piston, d'un injecteur d'air, d'un ressort et d'un système d'armement. Ces éléments composent l'ensemble de la « chambre de compression ».

La puissance des lanceurs standards est comprise (pour les répliques destinées aux adultes) entre 0,5 Joules et 2,0 Joules. Un lanceur dont la puissance atteint 2,0 Joules reste extrêmement rare, la valeur moyenne se situant plutôt entre 0,5 Joules et 1,0 Joules. Cette valeur définit l'énergie cinétique du projectile tiré et sa valeur à l'impact. Pour les répliques autorisées à la vente aux mineurs, la valeur en Joules ne peut excéder 0,08 Joules.



## 2. A quoi ressemble une réplique d'Airsoft ? (les types de lanceurs)

Comme nous l'avons vu lors du point précédent, les lanceurs sont, dans 99% des cas, des répliques d'armes à feu existant réellement. Comme pour les armes à feu, on distingue donc plusieurs types de lanceurs. Les types de lanceurs le plus généralement représentés au cours de partie d'airsoft sont :

*A- Les armes de poing : Pistolet et revolver.*



Les répliques de type revolver et pistolet sont généralement employées en tant que « Back-up » (armes secondaires). Ce type de répliques est principalement basé sur un système fonctionnant au Gaz (green gas) ou au  $\text{CO}_2$ , qui remplace les anciennes générations qui fonctionnaient sur base d'un système Spring (ressort), le système à ressort reste cependant encore utilisé et depuis quelques années les AEG font doucement leur apparition dans la catégorie armes de poing. Contrairement aux répliques plus imposantes, comme les fusils d'assaut ou les mitrailleuses, les revolvers et pistolets ne sont bien souvent capables que de tirs au coup par coup (bien qu'ici aussi, des armes capables de tirer de courtes rafales viennent progressivement agrandir l'offre disponible en matière de lanceurs). La puissance de ces armes excède rarement les 0,5 Joules vu qu'elles sont avant tout prévues pour un usage en milieu fermé ou comme arme de secours. Cela ne dispense cependant pas de respecter et mettre en application les règles élémentaires de sécurité que nous verrons par la suite. Les répliques le plus fréquemment rencontrées sont : le Beretta F92, le Colt 1911 et le Desert Eagle, le Hi-Capa 4.3 et 5.1, le GP de la FN Belge, la famille des Glock, les Walter P38 et P99, les S&W cal.38, .357 et .44 magnum, le H&K cal.45 SOCOM.

---

### **B- Les armes de poing type PMC (Pistolet mitrailleur compact).**



1. Réplique AEG (électrique) d'un PMC. Les répliques les plus fréquemment rencontrées sont : la famille des MP-5, le MP-7, le MP-9, le Uzi, le Scorpion. Le plus souvent les répliques sont de type AEG et un peu plus rarement de type Gaz. Tout comme le pistolet et le revolver, les PMC seront généralement employés en qualité d'armes secondaires autant pour les parties en milieu ouvert que fermé. Contrairement au pistolet ou au revolver, les PMC sont capables d'effectuer des tirs au coup par coup et/ou en rafales. La puissance effective de ce type de réplique n'excède pas 1,5 Joules, les valeurs les plus communes se situant entre 0,5 Joules et 1 Joules.
-

**C- Les fusils de type FMC ou FAC (Fusil mitrailleur compact ou fusil d'assaut compact).**



*1 et 2. Réplique AEG (électrique) d'un FAC. Les répliques le plus fréquemment rencontrées sont : généralement des modèles issus de la famille H&K tels que des variantes courtes du G36 ou de la famille des Colt tels que des variantes du M4. On peut également y inclure le P90 de la FN Belge. Principalement des répliques de type AEG, très peu de répliques Gaz. Ce type de lanceur est tout autant utilisé au cours de parties en milieu ouvert (forêt, plaine, grand entrepôt) qu'en CQB (Close Quarter Battle – Combat en milieu fermé, tel que petit entrepôt, maison, building). Leur puissance est généralement comprise entre 0,5 Joules et 1,5 Joules.*

---

## D- Les fusils d'assaut.



1 et 2. Réplique AEG (électrique) d'un fusil d'assaut. Les répliques les plus fréquemment rencontrées : la famille des Kalashnikov (Ak-47, Ak-74), la famille des H&K (G36 et variantes), la famille des Colt (M4, M14, M16 et variantes) y sont les plus représentées, on y retrouve aussi des armes telles que le FAMAS ou le FNC ou le FN2000 de la FN Belge, etc... C'est bien souvent dans cette catégorie, que sont les fusils d'assaut, que l'on retrouvera le plus large choix en matière de répliques. Généralement les répliques sont de type AEG, hormis quelques exceptions (certains M4 notamment) qui utilisent du Gaz (selon le fabricant, c'est par exemple le cas de la marque G&P). De plus en plus de répliques sont disponibles en version « Full Metal » (même poids que l'arme originale, parties métalliques reproduites...). Leur poids, leurs dimensions et leur puissance étant supérieurs aux répliques précédemment citées, ce tout constitue un handicap pour un bon usage en milieu fermé. La valeur de puissance s'étale de 0,5 Joules à 1,5 Joules. Il existe même quelques exceptions dont la puissance atteint 2,0 Joules (leur puissance excessive n'est cependant pas recommandable sur le plan sécuritaire, elle n'apporte aucun plaisir de jeu supplémentaire et de plus cette sur-puissance débouchera le plus souvent sur un refus de l'arme).

## Comparatif FAC et Fusil d'assaut standard.



1. Réplique du G36-C dont la crosse peut être repliée, ce qui permet l'emploi de la réplique lors de parties dite CQB (Close Quarter Battle ou Bataille en milieu fermé).
2. Réplique du Ak-47 Tactique, nettement plus longue et imposante que le G36. On réservera plus vite ce type de réplique (dont la puissance est supérieure ou égale aux répliques usitées en milieu fermé) pour des parties en terrain ouvert (bois, plaine, grand entrepôt...).

---

## E- Les fusils de précision et carabines.



1. Réplique AEG d'un fusil de précision. Les répliques les plus fréquemment rencontrées sont : le Bar10, le L96 AWS, le SVD « Dragunov », le VSR, le PSG-1, la version carabine du M14, le M40, les carabines M1, les variantes Mauser. La grande majorité des répliques dédiées à la précision se basent sur le système « Spring » (à ressort). Leur encombrement est bien souvent supérieur aux types de répliques précédemment citées. Leur puissance est généralement égale ou supérieure aux types de répliques précédemment citées vu que le lanceur s'oriente avant tout vers la pratique d'un tir à longue distance (Snipe). Le système

*Spring n'autorise que des tirs au coup par coup mais certains AEG trouvent également leur place dans cette catégorie, on parle alors de répliques se voulant être un mixte entre le fusil d'assaut et le fusil de précision (vu que le tir en rafales devient alors possible). Notons que dans le cas des répliques AEG, la puissance sera abaissée pour se situer dans les valeurs des catégories précédemment citées notamment en vue de diminuer les risques d'accidents potentiels.*

---

#### **F- Les mitrailleuses lourdes.**



*Ci-dessus, deux répliques AEG de mitrailleuses lourdes. A gauche la M249, à droite la Gatling à canons rotatifs. Ce type de répliques reste encore peu répandu dans le monde de l'airsoft. Leurs prix, leurs dimensions, poids, encombrement du lanceur et des chargeurs font que nombre de joueurs préféreront se tourner vers des répliques plus polyvalentes. Les valeurs de puissance sont quant à elles assez élevées. Ce type de réplique permet un tir en rafales très soutenu (nombre de coups à la minute élevé + très grande capacité des chargeurs). Les modèles les plus répandus sont : la M60, la M249 « Minimi » et la .50 de Browning et la FN Belge, la Gatling « Minigun ».*

---

#### **H- Les fusils à pompe.**



*Cas également particulier, les fusils à pompe sont encore peu présents dans les parties d'airsoft. Ils se basent exclusivement sur un système « Spring ». Vu la faible portée et la dispersion des billes lors du tir (les billes étant logées dans une cartouche reproduisant la cartouche de l'arme originale), on réservera ce type de lanceurs pour les parties en milieu fermé. Les modèles les plus représentés sont : le Spas12 et le Spas15, le M3 shorty, le Shotgun.*

Comme vous pouvez le constater, le réalisme des répliques est tel qu'il est parfois impossible (à moins d'avoir la réplique en mains) de distinguer la réplique airsoft de l'arme réelle (surtout concernant les répliques dites « Full Metal »). Ce réalisme a donc conduit le législateur à prendre certaines mesures et à imposer une réglementation stricte que nous verrons par la suite. Vu les matériaux employés, le prix des répliques, la fragilité de certaines pièces, les risques de blessures sévères, on comprendra aisément que ce type d'armes ne doit pas et ne peut pas être employé comme arme de mêlée (armes de contact, armes de corps à corps).

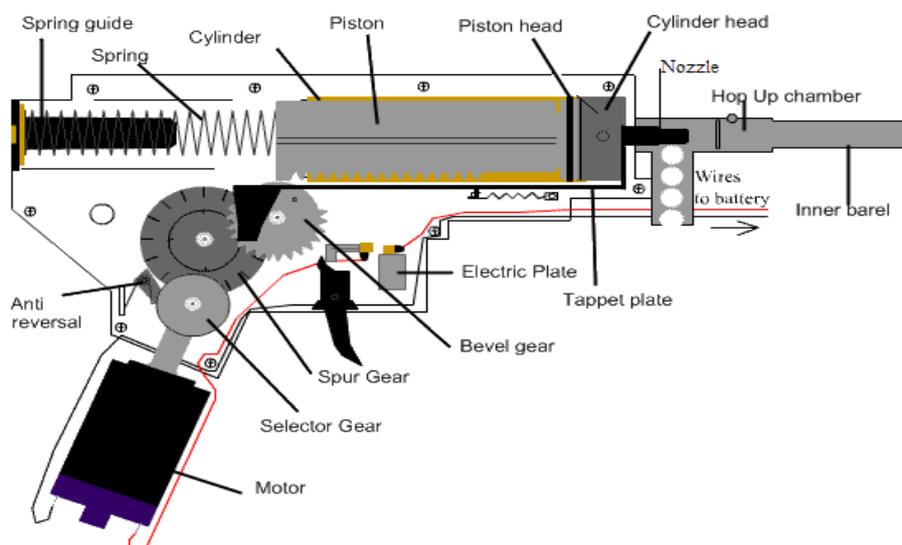


### 3. Principe de fonctionnement d'une réplique airsoft AEG : Anatomie et projectiles.

Nous aborderons ici l'anatomie des AEG (ces derniers étant fortement représentés dans le domaine de l'airsoft), ce type de répliques constitue donc le lanceur de base qui sera le plus fréquemment rencontré au cours de partie et qui donc sera soumis à un contrôle ou une homologation.

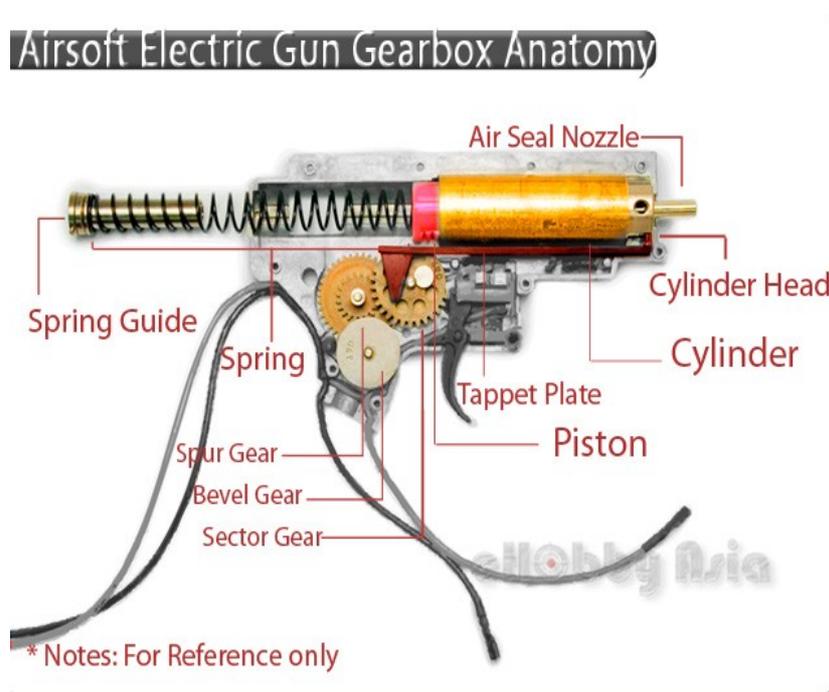
Nous avons vu que la partie rigide externe des répliques (la coque) est constituée de matériaux divers tels que les plastiques ABS et les alliages de métaux, nous pouvons donc maintenant nous intéresser à la partie dite mécanique interne. Le lancement du projectile est permis grâce à un système mécanique entraîné par un moteur électrique. Ce tout porte la dénomination de : « Gearbox ».

Pour être fonctionnelle, une réplique airsoft comporte donc une batterie d'alimentation reliée à un porte-fusible (un fusible est un gage de sécurité, un choc électrique suite à une défectuosité de batterie n'est jamais à exclure), un contacteur électrique (levier de détente), un moteur, une gearbox, un chargeur contenant les billes, un canon formant un tout inséré dans une coque externe.



Sur base du schéma ci-dessus, étudions le mécanisme qui conduit au lancement d'un projectile. L'action sur le levier de détente (contacteur électrique) permet le passage du courant depuis la batterie (reliée au porte-fusible) vers le moteur, ce dernier imprime sa vitesse de rotation à 3

engrenages appelés « selector gear », « spur gear » et « bevel gear », le mouvement de ces 3 engrenages induit un mouvement de recul sur un piston cranté et logé dans un cylindre (chambre de compression), sous l'effet du recul le piston vient comprimer un ressort de détente fixé sur un guide ressort. Dans le même temps, les 3 engrenages induisent également un mouvement de recul de la pièce appelée « tappet plate » à laquelle est fixée l'injecteur d'air (nozzle), sous l'effet de recul le nozzle dégage le puits de chargement permettant aux billes de « monter » dans le conduit afin qu'un projectile puisse prendre place en entrée de chambre de chargement. En fin de course d'engrenages se produit alors un brusque relâchement du ressort de compression, ce dernier propulse le piston inséré dans le cylindre vers l'avant, comprimant l'air contenu dans la chambre de compression, air qui s'échappe ensuite par l'injecteur d'air (nozzle) ayant pour effet de propulser le projectile situé dans la chambre de chargement. Le projectile se voit ensuite imprimer un mouvement rotatif par passage au niveau du Hop-up (dispositif conçu pour améliorer la stabilité en vol et la trajectoire de la bille par impression d'un mouvement de rotation) et est expulsée au travers du canon vers la bouche de sortie. Toutes les pièces reprennent leur état initial pour un nouveau tir.



Les répliques Airsoft utilisent des projectiles appelés « billes » ou « BB » dont le diamètre standard est de 6mm (8mm pour les répliques Maruzen et Marushin). Le poids d'une bille varie de 0,12 gr à 0,45 gr. La gamme de poids reprend les disponibilités en poids suivantes :

**0,12 gr** (*peu usité du fait de sa légèreté*) - **0,20 gr** (*projectile standard pour les armes courantes*) - **0,23 gr** (*plus rare*) - **0,25 gr** (*projectile standard pour les fusils de précision*) - **0,28 gr** (*plus rare*) - **0,30 gr** (*projectile plus rarement employé et généralement réservé pour les fusils de précision*) - **0,36 gr** (*plus rare*) - **0,40 gr** (*plus rarement employé et généralement réservé aux fusils de précision*) - **0,43 gr** - **0,45 gr**.

Les billes sont réalisés en matériaux polymères (plastiques divers) et par soucis de sauvegarde de l'environnement des billes dites « biologiques » et « biodégradables » ont également fait leur apparition. Les billes dites biologiques comprennent un agent qui accélère la dégradation des polymères qui la composent (exemple les billes P-Life de la marque MadBull ou les billes composées de résine et de fragment d'orge). Les billes dites biodégradables sont quant à elles le plus souvent réalisées en amidon de maïs. Il existe une large gamme de fabricants et après un long débat,

la bille dite biodégradable, dont la qualité est maintenant quasi équivalente aux billes plastiques, s'impose de plus en plus au sein des clubs et associations d'airsofteurs. Vu le nombre de projectiles tirés au cours d'une partie (en moyenne de 500 à 1000 billes par joueurs et partie), on saluera au passage ce soucis de sauvegarde de l'environnement. Certains clubs imposent d'ailleurs les billes bio sous peine de se voir refuser la location de leur terrain privé ou l'accès à une partie en cas de non-respect de cette règle.



#### 4. Méthode de contrôle : Le chronographe.

Le contrôle de la puissance des répliques d'airsoft s'effectue au moyen d'un instrument appelé : « Chronographe ». Ce dispositif permet de calculer la vitesse d'un projectile le long d'un tunnel de tir entre deux points prédéfinis à l'intérieur du tunnel de tir. Hors de cette mesure de vitesse, il est alors possible d'obtenir les mesures variantes en terme de nombre de coups à la seconde (RPS), puissance en Joules (J), distance parcourue en pieds par seconde (FPS), distance parcourue en mètres par seconde (MPS) en fonction du poids du projectile utilisé (0,20 gr ou 0,25gr).



## 1. Le Chronographe et son utilisation :

Voici commencer procéder afin d'effectuer un contrôle sérieux et valable à l'aide d'un Chronographe (également appelé « Chroni » ou « Chrony »).

*Note importante* : Les tests sont à effectuer en veillant à ce que les piles du chroni soient encore de bonne qualité (ou à défaut on pourra utiliser une alimentation secteur), de même on veillera à ce que la batterie équipant la réplique soit pleinement chargée également. De préférence, les billes sélectionnées pour le test auront un poids de 0,20 gramme qui est le poids standard utilisé. On veillera également à effectuer les tests dans une zone clairement dégagée et délimitée afin d'éviter qu'un projectile rebondisse sur un objet présent dans le décor et occasionne des blessures à un « spectateur » éventuel ou à l'homologateur lui-même. Durant toute la période de tests, on veillera à porter des lunettes de sécurité adaptées à la pratique de l'airsoft, il en sera de même pour les éventuels « spectateurs ». Durant toute la période de test, les spectateurs éventuels devront se tenir en retrait de la personne effectuant les tests, tout passage dans la zone de tir sera bien entendu proscrit.

- Le chronographe sera posé sur une surface plane ou sur un trépied (fixation standard comme pour les appareils photos).
- Allumez l'appareil et sélectionnez le poids de la bille : 0,20 gramme.
- Sélectionnez la valeur à mesurer (on sélectionnera principalement la valeur en FPS – Pieds par seconde qui est la valeur commune utilisée pour définir la puissance d'une réplique).
- Une fois les réglages effectués, déplacez le sélecteur de tir de la réplique sur « tir semi-automatique » (tirs au coup par coup).
- Introduisez légèrement la bouche du canon dans le tunnel de tir du chronographe.
- Pressez la détente de la réplique.
- Retirez la réplique et repositionnez le sélecteur en position de sécurité.
- Il suffit ensuite de lire la mesure relevée par l'appareil.



2. Chronographe « Fidragon ». Bien entendu, il existe plusieurs marques de chronographes dans une gamme de prix très variable. Seul un chronographe peut attester de la puissance d'une réplique. Bien que la réglementation impose que la puissance des répliques soient contrôlées avant la mise en vente, il n'est pas rare que certains fabricants « gonflent » volontairement la puissance annoncée afin de séduire des acheteurs potentiels ou des novices. Les répliques vendues en Belgique sont certes fréquemment passées au chroni par les revendeurs (en atteste une étiquette apposée sur la boîte d'emballage de la réplique reprenant les valeurs mesurées), ce qui n'exclut en rien un repassage au chroni pour vérification... Il ne faut pas oublier que sur une étiquette, on inscrit ce que l'on veut bien inscrire !

**Pour de plus amples informations sur les tests au chronographe à l'aide de différents modèles, vous pouvez consulter le lien suivant :**

[http://www.youtube.com/watch?v=RIG4UtHpzyE&feature=player\\_embedded#!](http://www.youtube.com/watch?v=RIG4UtHpzyE&feature=player_embedded#!)



## **5. Règles élémentaires de sécurité et équipement.**

Comme toute discipline, l'airsoft a ses règles. Règles qui sont nettement compréhensibles car bien que l'airsoft soit un loisir, sa pratique n'est pas sans danger et n'exclut pas un risque d'accident. Les dents cassées par l'impact d'une bille au visage, billes logées dans l'oreille, ecchymoses, blessures aux yeux sont autant d'accidents qui se produisent encore fréquemment malgré un bon respect des règles élémentaires de sécurité. On veillera donc à ce que les règles élémentaires de sécurité qui suivent soient **appliqués et respectés**. A défaut de respect de ces règles, il convient d'imposer au fautif de quitter la partie ou lui en interdire l'accès.

### **Les 6 règles de base à respecter et à connaître (reprise et correction du texte d'Aztech, toujours d'actualité) :**

**1 • Sur le terrain de jeu, dans la zone neutre et dans la zone technique, le port d'une protection oculaire sérieuse est obligatoire.** Attention, mêmes solides des lunettes sans fermetures latérales ne protègent absolument pas des tirs de côté.

*- Pourtant.... on m'avait dit que les lunettes de soudeurs c'était super solide !*

**2 • Il est strictement interdit d'enlever le masque en cours de partie, même dans la zone neutre.** Si vous ne pouvez pas faire autrement, quittez la partie et sortez rapidement du terrain avant. Sinon en cas d'urgence (guêpe dans le masque...) jetez-vous face contre terre, la tête entre les bras, en vous signalant **AVANT** d'enlever le masque.

*- Je me suis planqué au milieu du buisson et j'ai enlevé mon masque parce que (suivi de... au choix : ) j'avais trop chaud, j'avais de la buée, ça me grattait, ça me gênait pour viser, je voulais fumer une cigarette etc... et là, j'ai pris une rafale en pleine figure...!*

**3 • Une réplique doit TOUJOURS être considérée comme chargée, armée et prête à tirer, quel que soit son état ou ce qu'il est supposé être.** Donc, en dehors des zones de jeux nécessitant le port obligatoire d'une protection oculaire, ne la dirigez **jamais** vers quelqu'un, même sans intention de tirer. **JAMAIS !**

*- Mais non t'inquiètes pas (suivi de... au choix : ) j'ai mis la sécurité, j'ai enlevé le chargeur,*

*j'ai débranché la batterie, je n'ai plus de gaz, je sais m'en servir, je n'ai plus de billes, ma batterie est à plat etc...*

*- zziï plaf... Aaaaïie*

*- ..... j'l'ai pas fait exprès !!*

**4 • En dehors des zones de jeux portez votre réplique canon dirigé vers le sol, jamais à l'horizontale.** N'oubliez pas que votre lanceur peut provoquer des dégâts irréversibles à plus de 40 mètres... La sécurité ou le bouchon de canon ne sont pas une méthode sûre à 100%, on peut croire avoir mis la sécurité ou le bouchon alors qu'ils ne sont pas ou plus en place, un frottement dans les broussailles ou contre les vêtements etc peut aussi arracher le bouchon ou débrayer la sécurité sans que l'on s'en aperçoive.

*- Heu... excuse-moi pour tout à l'heure, j'ai glissé... Ça va mieux ? Tu n'as plus trop mal au nez ? Pour ta dent cassée, je connais un bon dentiste.*

**5 • En dehors des zones de jeux, l'index doit rester contre le flanc de la réplique ou sous le pontet, mais jamais sur la détente.** Car en cas de stress, de chute ou de surprise, l'humain serre instinctivement la main...

*- Ho lui éh oh, ça va hein j'l'ai pas fait exprès je suis tombé et j'avais mon doigt sur la détente !*

**6 • Il est strictement interdit de tirer depuis ou dans la zone de repos ou la zone neutre, à vide ou non et de quelque manière que ce soit.** Trouvez-vous un coin (vraiment...) désert 20 mètres plus loin, dos à la zone repos vous pourrez tester et régler tranquillement votre réplique, mais sans oublier de porter votre masque car les rebonds n'existent pas que dans les films.... Quand il y en a une, la zone chrony ou la zone technique est idéale pour tester votre réplique, et **toujours** en portant votre masque...

*- Ben j'ai voulu tirer sur la canette posée sur la table et ça explosé la bouteille en verre à coté de lui, ce n'est pas trop grave hein ? Il va bien hein ??*

**Ces 6 règles sont simples, faciles à comprendre et ne sont absolument pas contraignantes, sauf pour les personnes totalement irresponsables... Respectez-les toutes et faites-les respecter même si ça déplaît à certains. Cela évitera d'entendre parler pour la première fois d'Airsoft au journal de 20h, mais dans la catégorie faits divers, avec une jolie mesure gouvernementale et une législation plus sévère à la clef...**



## **6. La charte R.A.T (Responsible Airsoft Team).**

L'airsoft est un loisir qui connaît un succès grandissant en Europe et qui donc connaît un nombre croissant de pratiquants, d'amateurs, joueurs. Comme dans tous loisirs de ce type, la population et les classes sociales qui y sont représentées sont multiples. L'airsoft connaît donc aussi son lot de bons et de mauvais « joueurs », sont lot de personnes « responsables » et son lot de personnes qui rechignent à appliquer des règles élémentaires de sécurité et de comportement qui pourtant découlent du simple bon sens. Pour maintenir un plaisir de jeu, limiter le risque d'accidents, éviter que des dérapages éventuels conduisent à une législation sévère voir à la disparition de l'airsoft, il convenait donc d'imposer une ligne de conduite qui puisse être mise en application pour tous et par

tous. C'est pour répondre à cette demande et sous la motivation des associations d'airsofters que la charte R.A.T a vu le jour. A l'heure actuelle cette charte est d'application dans 99% des associations d'airsofters ou teams présentes en Wallonie. Les associations d'airsofters ou teams adhérentes à la charte sont reconnaissables par affichage du logo R.A.T visible ci-dessous.



**En Belgique tant qu'en France, les associations d'airsoft et/ou team ont adopté le barème de valeurs suivant :**

- < à 300 FPS (\*) pour les répliques d'arme de poing (pistolets, révolvers, petit pistolet mitrailleur, les fusils à pompe).
- < ou = à 350 FPS (\*) pour les lanceurs tirant en rafales (mode automatique) tels que fusils d'assaut, mitrailleuses légères, certaines mitrailleuses lourdes, fusils d'assaut compact, pistolets mitrailleurs.
- < ou = à 400 FPS (\*) pour les semi-automatiques (fusils mixtes AEG principalement).
- < ou = à 450 FPS (\*) pour les répliques de fusil de précision à réarmement manuel (type réarmement à verrou se basant sur un système « Spring »).

**(\*) Ces mesures sont effectuées en prenant pour référence un projectile (bille de 6mm) d'un poids de 0,20 gr qui correspond au projectile standard principalement employé dans le domaine de l'airsoft. Une tolérance d'écart de 5% est admise en cas de valeur supérieure relevée.**

---

***Règles fondamentales de l'Airsoft selon la charte R.A.T :***

- Respect de la sécurité :
  - Le port de lunettes de protections adaptées est obligatoire, le port du masque facial intégral est recommandé et même recommandable.
  - La puissance maximale des AEG et des répliques automatiques à Gaz ne peut

- excéder : 350 FPS (avec une tolérance d'écart de 5%).
- La puissance maximale des fusils de précision à réarmement manuel ne peut excéder : 450 FPS (avec une tolérance d'écart de 5%).
- La distance de tir minimale avec un AEG ou une réplique automatique à Gaz ne peut pas être inférieure à : 5 mètres. (*Note : De nombreuses associations interdisent le tir si la distance de tir se trouvait être inférieure à une distance comprise entre 8 et 10 mètres*).
- La distance de tir minimale avec un fusil de précision, à réarmement manuel, ne peut pas être inférieure à : 15 mètres. (*Note : De nombreuses associations interdisent le tir si la distance de tir se trouvait être inférieure à 20 mètres*).
- Les autorités communales et policières doivent être prévenues à chaque partie. Il est judicieux de les informer sur les lieux de la partie, le nombre de joueurs présents et de leur remettre une copie de la déclaration de location de terrain de jeu privé (autorisation du propriétaire du terrain autorisant la pratique de l'airsoft sur un terrain privé lui appartenant).
- Interdiction pour les joueurs de consommer avant ou en cours de partie des substances illicites pouvant perturber leurs facultés physiques ou psychiques (prises de drogues, consommation abusive d'alcool).
- Les répliques des joueurs sont placées sous leur responsabilité, il convient donc à tous les joueurs de n'utiliser une arme que si cette dernière est en parfait état de fonctionnement et ne présente aucune déféctuosité qui pourraient entraîner un accident, des blessures ou des lésions à un autre joueur ou au propriétaire de la réplique.
- Les tirs en direction de la tête sont à proscrire.
  
- Respect des lois :
  - Les parties d'airsoft se doivent d'être organisées sur terrain privé, clairement balisé et inaccessible à des personnes extérieures non porteuses de l'équipement de sécurité minimal recommandé.
  - Le transport et le maniement des répliques doivent se faire de façon à ce que les répliques restent non visibles en public (sac de transport, valise).
  - Interdiction d'être visible dans les lieux publics ou sur la voie publique (routes, voiries, sentiers etc...) en uniformes militaires avec portance de grades, insignes ou tout autres signes distinctifs pouvant entraîner une confusion quant à l'appartenance à une autorité existante (port illégal de l'uniforme).
  - Les personnes mineures d'age doivent disposer d'une autorisation parentale écrite (et si possible se doivent d'être accompagnées d'une personne adulte et responsable à même de responsabiliser et encadrer la personne mineure d'age).
  
- Respect des sites et du voisinage direct :
  - Pas d'actes de vandalisme.
  - Interdiction formelle de pratiquer le tir sur les animaux.
  - Respect des promeneurs et des résidents locaux.
  - Si possible, respect de la réglementation communale en matière de nuisances sonores diurnes et nocturnes.
  
- Respect des joueurs et Fair-Play :

- La pratique de l'airsoft reste un loisir. Ce loisir se base donc sur un respect mutuel de la part des joueurs et une confiance mutuelle. Comme dans tous loisirs de ce type le Fair-Play est donc de rigueur et d'application. Un mot d'ordre prédomine dans le monde de l'airsoft : « Soyez prudent et responsable ».



## **7. Législation Belge en matière d'Airsoft.**

**En Belgique, une réplique d'airsoft constitue une arme à air ou à gaz à répétition classée dans la catégorie armes en vente libre (anciennement il s'agissait de la catégorie armes de chasse et de sport qui n'existe plus). De nombreuses communes adoptent cependant une réglementation particulière pour les armes (mêmes factices). L'organisation de partie d'airsoft peut-être soumise à autorisation de la police et doit dans tous les cas faire l'objet d'un signalement auprès des autorités policières et autorités compétentes.**

*Dispositions légales premières :*

- Les répliques d'airsoft sont en vente libre (excepté répliques courtes de plus de 7,5 Joules).
- La vente des répliques est interdite aux moins de 18 ans.
- La cession de toutes ces armes ne peut avoir lieu que sur présentation de la carte d'identité ou du passeport de l'acquéreur.
- Les exhibitions en public sont interdites tant que l'airsoft n'est pas une discipline reconnue par les Communautés belges (*Note : la partie Néerlandophone du pays dispose, depuis 2008, de sa Fédération d'Airsoft : l' AAB, Airsoft Alliantie België. Les exhibitions en public restent cependant interdites actuellement*).[1]
- Le port d'une réplique est interdite sur la voie publique.
- Le transport d'une arme en vente libre n'est permis qu'à celui qui peut justifier d'un motif légitime.
- Rien n'interdit la mise à disposition de répliques à des mineurs, que ce soit par leurs parents ou par des organisateurs.
- La vente professionnelle est soumise à l'obtention d'un examen d'aptitude professionnelle comme armurier et d'une agrégation du gouverneur de la province où réside le point de vente.

[1] On notera que suite à la reconnaissance en mai 2008 de l' Airsoft Alliantie België (AAB) par le BLOSO comme alliance sportive officielle de l'airsoft, l'airsoft est officiellement reconnu comme « sport amateur » en Flandre.



## **8. Législation Française en matière d'Airsoft.**

*Dispositions légales premières :*

- La possession, la mise à disposition et l'utilisation de réplique d'une puissance supérieure à 0,08 Joules est strictement interdite pour les personnes mineures.
- Les répliques doivent faire moins de 2 Joules.

Les répliques d'armes qu'utilisent les joueurs d'airsoft ne sont pas considérées comme des armes au sens du décret de 1995. Mais elles sont soumises au décret n° 99-240 du 24 mars 1999 qui réglemente la commercialisation des répliques d'armes à feu développant une énergie en sortie de bouche supérieure à 0,08 Joules et égale ou inférieure à 2 Joules. Ce décret réglemente la commercialisation de ces articles en interdisant la distribution par quelque moyen que ce soit : prêt, don, location, ou mise à disposition gratuite de répliques de plus de 0,08 Joules aux mineurs. Un décret pris sur le fondement du code de la consommation, comme c'est le cas pour le décret n° 99-240 du 24 mars 1999.

Selon la loi française, un lanceur de projectiles dont l'énergie développée en sortie de canon est supérieur ou égale à 2 Joules est une arme de 7e catégorie conformément au décret 95-589 du 6 mai 1995. Les mesures de puissance s'effectuent généralement par rapport à la vitesse de sortie (FPS ou *Feet Per Second*) et au poids du projectile (bille de 0,20 gramme généralement utilisée pour référence). En effet il s'agit d'énergie cinétique.

Du point de vue du reste du matériel, l'usage des uniformes et d'effets militaires de toutes origines est largement répandu chez les joueurs, un zeste de jeu de rôle est souvent une des composantes des parties d'airsoft. Le port d'uniformes des unités et administrations tels que gendarmerie et/ou police nationale sont à proscrire puisqu'ils sont interdits, sinon fortement réglementés (port illégal d'uniforme, usurpation de qualité, usurpation de pouvoir) même si le jeu d'airsoft ne doit se pratiquer que sur le domaine privé.

La réglementation française interdit le transport visible et l'utilisation de répliques airsoft sur le domaine public : voies, routes, domaine forestier domanial ou communal et plus généralement tout terrain même privé dont l'accès serait ouvert au public. il faut différencier la notion légale de transport et de port tel que définie par le décret 95-589 du 6 mai 1995. Ainsi, il est possible de porter, dans le sens de transporter, une réplique sur soi c'est à dire dans un sac, une valise, une mallette.

Le transport est libre sous certaines conditions qui tiennent plus du bon sens et du respect de l'ordre public que de la réglementation applicable seulement aux armes véritables. De par l'aspect extérieur de ces objets et la forte ressemblance avec des armes réelles, il est conseillé d'opérer tout transport selon les normes minimales imposées par la loi en matière de transport d'armes.

En France, un commerçant ne peut vendre une réplique d'arme à un mineur si celle-ci développe en sortie de canon une puissance supérieure à 0,08 Joules.



## 9. Lexique.



## 10. Liens sur l'Airsoft.



## 11. Personnes de contacts au sein de Larp.be

**En région francophone :**

- FONTAINE Yves : Email [fontaine\\_yves@skynet.be](mailto:fontaine_yves@skynet.be)
- BERTIEAUX Denis : Email

**En région flamande :**

- BERTIEAUX Denis : Email